

CHARTRE DE L'ASSOCIATION OLGA SPITZER

Approuvée lors de l'Assemblée générale du 7 novembre 2002

Créée à Paris en 1923 à l'initiative de Madame Olga SPITZER et de plusieurs autres personnalités, l'association, reconnue d'utilité publique en 1928, a pour but, selon ses statuts, de « concourir à la protection des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs, qu'ils soient en danger dans leur milieu ou perturbés sur le plan psychologique, ainsi qu'à la réinsertion de ces jeunes dans leurs familles et dans leur environnement ».

Depuis sa fondation, l'association OLGA SPITZER a mis en place, à Paris et dans sa périphérie, des services et des établissements qui mènent des actions de prévention, de protection, de médiation, des interventions éducatives et sociales, des suivis et des prises en charge médico-psychologiques et psychothérapeutiques en faveur de jeunes, ainsi que des actions d'insertion en faveur d'adultes.

La présente Charte se réfère à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Elle affirme les valeurs et les options fondamentales qui inspirent l'action de l'association, en application des dispositions législatives nationales et des directives européennes en vigueur.

L'association œuvre dans la fidélité à ses origines, dans un l'esprit d'unité entre ses diverses composantes et avec une volonté permanente d'innovation et de progrès.

L'enfant : au cœur même de la réflexion et de l'action

- Notre mission est de prendre en compte l'enfant, en respectant son histoire, d'appréhender sa situation dans sa famille et dans son entourage, d'évaluer ses potentialités pour lui permettre de mieux les développer, de comprendre ses difficultés ou sa souffrance, de contribuer à son éducation, de l'aider à préparer son avenir et son intégration dans une vie familiale, scolaire, professionnelle, sociale.
- Il s'agit de protéger l'enfant contre toutes formes de violence, d'exploitation physique ou mentale, de lui permettre de trouver l'équilibre dont il a besoin et de bénéficier du meilleur état de santé physique ou psychique possible.
- Pour cela nous nous efforçons de procurer à l'enfant un cadre sécurisant, ouvert et

dynamique, un accueil chaleureux et un environnement humain inspiré par la solidarité.

- Notre objectif est de créer les conditions favorables à un accompagnement éducatif ou psychothérapeutique qui s'adapte à la singularité de chaque enfant, favorise l'émergence de sa parole, lui permette de devenir un acteur de sa vie et ainsi de trouver sa place dans l'espace social.

- Quel que soit son âge, l'enfant est donc au cœur même de notre réflexion et de notre action. La recherche de son intérêt est pour nous la considération primordiale. Elle nécessite le respect de sa personnalité et de sa dignité, par-delà les différences de sexe, de nationalité, de religion, d'appartenance culturelle.

- Nous sommes à l'écoute de l'enfant, nous veillons à son droit d'expression, au respect de sa liberté de conscience et nous l'informons régulièrement des décisions qui le concernent.

- Nous nous attachons à ce que ses droits soient préservés.

- Nous veillons aussi à responsabiliser l'enfant en l'aidant à prendre conscience de ses devoirs dans sa vie personnelle et sociale et en le préparant à répondre aux exigences de sa vie de citoyen responsable.

La famille de l'enfant : participation et soutien à la parentalité

- Quelles que soient les difficultés rencontrées par la famille de l'enfant et par son entourage, nous recherchons, dans l'accompagnement de leur enfant, l'adhésion et la participation des parents.

- Chaque parent doit pouvoir être entendu et respecté dans ses attentes, associé à l'élaboration du projet d'intervention, informé du déroulement de la prise en charge et des recours possibles.

- Nous nous efforçons de soutenir chaque parent dans son rôle de parent, de favoriser les modalités d'exercice de l'autorité parentale, et de rechercher avec l'enfant et sa famille les conditions d'une vie familiale au sein de laquelle il trouverait sa place et ses droits.

- Lorsque les liens familiaux peuvent nuire au développement de l'enfant, nous cherchons

d'abord à protéger celui-ci et à lui trouver un environnement favorable.

- Si le besoin s'en fait sentir, nous favorisons pour l'enfant des liens affectifs de type familial : parrainage, accueil en famille...

Les interventions de l'association : pratiques professionnelles, innovation et progrès

Les modalités de notre action, qui s'exerce dans le domaine social et dans le domaine médico-social, sont diversifiées et complémentaires.

Les interventions qui nous sont demandées supposent que nous respectons certains principes essentiels :

- ✓ Une rigueur professionnelle, fondée à la fois sur une formation solide, enrichie par un perfectionnement continu des compétences, et sur l'engagement de tous ceux et celles qui travaillent au sein de l'association. Cette dernière veille à offrir à ses salariés un cadre institutionnel permettant la liberté d'expression, la concertation, la recherche de meilleures conditions de travail.
- ✓ La nécessité de garantir à l'enfant et à sa famille un accompagnement de qualité, soutenu par l'élaboration et la réflexion d'équipes pluridisciplinaires, et par la rencontre de différents interlocuteurs.
- ✓ Le respect du secret professionnel concernant les enfants et leurs familles, et des règles quant au recueil, au traitement, à l'utilisation et à la conservation des informations.
- ✓ La nécessité d'intégrer la recherche et la réflexion prospective dans notre travail en faisant preuve d'imagination, d'anticipation des évolutions de la société par des formules innovantes et adaptées.

Les relations de l'association avec l'extérieur : un partenariat affirmé

- L'association OLGA SPITZER travaille en partenariat avec les services, organismes ou

autorités qui ont qualité pour lui confier des missions ou pour financer celles-ci.

- L'esprit de partenariat génère un engagement réciproque, une confiance mutuelle et une volonté commune de mettre en œuvre les moyens nécessaires à nos activités.

A cet égard, l'association constitue une force de proposition dans l'action sociale et médico-sociale.

- Elle s'efforce aussi de développer des initiatives de communication tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, en suscitant des échanges d'informations et d'idées avec tous ceux qui peuvent l'aider à parfaire la qualité de sa mission.

- De même, elle reste ouverte aux jeunes et aux familles qu'elle a eu à prendre en charge un certain temps, afin qu'ils puissent, s'ils le souhaitent, reprendre contact avec elle.

Un engagement éthique

- Cette Charte qui rappelle nos valeurs nous engage dans toutes nos actions auprès des enfants que nous accompagnons et de leurs familles.

- Notre connaissance des personnes en difficulté et des problèmes locaux nous donne la responsabilité de faire connaître nos observations dans une coopération avec les pouvoirs publics.

- Notre éthique, qui s'appuie sur des principes de démocratie, de respect, de laïcité, de justice, d'indépendance, de solidarité, soutient nos actions. Elle conforte notre capacité à répondre à notre mission.

Cette Charte, puisse-t-elle représenter pour les professionnels de l'association et pour nos interlocuteurs plus qu'une référence, un message.

C'est un message d'espoir. L'enfant est un adulte en devenir. A nous de l'aider à se construire ou à se reconstruire et à préparer son avenir.